



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

CMPP BOSSUET

SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022	4
L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP.....	5
PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT	7
Agrément.....	7
Missions.....	8
LES PUBLICS ACCOMPAGNES	9
Présentation des publics accompagnés	9
File active – Intensité d'accompagnement.....	12
L'ACTIVITE.....	14
DONNEES CHIFFREES DES USAGERS.....	14
TRAVAILLER EN PARTENARIAT.....	17
Travail avec les familles	17
Les partenariats et les conventions.....	19
L'ORGANISATION DU SERVICE	20
Le projet d'établissement.....	20
L'organisation interne	20
La démarche qualité.....	20
Maintenance / travaux / aménagements.....	23
RESSOURCES HUMAINES	24
Organigramme au 31/12/2022.....	24
Mobilités, recrutements.....	24
Actions de formation.....	25
PERSPECTIVES 2023	26





La Fusion..... 26
La suite donnée au rapport d’inspection de l’ARS. 27
Le projet santé numérique 27
Le déménagement des locaux..... 28
CONCLUSION..... 29



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

CMPP BOSSUET, une année charnière

L'association Centre Bossuet a vécu de nombreux changements en 2022, qui s'est révélée être, pour les deux structures, une année complexe.

Après 9 années à la direction du CMPP, le directeur quitte ses fonctions pour de nouvelles missions dans une autre structure. Un nouveau directeur de transition à 0,5 ETP est recruté dans l'attente d'un recrutement pérenne. Dans le même temps, en septembre, la directrice médicale du CMPP quitte également ses fonctions. L'association fait appel à l'ancien directeur médical, en retraite pour qu'il assure sur deux à trois demi-journées par semaine la transition.

Le SESSAD est marqué par une série de démissions laissant un certain nombre de postes vacants, notamment en orthophonie. Il vivra également un déménagement temporaire de deux mois en raison de travaux dans ces locaux.

Une inspection de l'ARS, fin 2021 pointe une série de dysfonctionnements. Cette inspection aboutit à un rapport d'inspection en juillet 2022 qui énumère près de 50 recommandations.

Le fonctionnement général est jugé insuffisant (notamment en raison de l'absence de projet individualisé d'accompagnement) et de problématiques de pilotage institutionnel.

Dans le même temps, le nouveau président de l'association et le directeur de transition poursuivent les rapprochements avec d'autres gestionnaires pour une fusion.

Cette année, une première fusion avec l'association Santé Mentale et Communauté a été pressentie. Elle a été différée puis annulée. Ensuite, l'association s'est rapprochée des PEP 69/ML, courant juin 2022.

Des comités de pilotage sont lancés et les deux associations ont travaillé à ce rapprochement sur la seconde partie de l'année 2022.

Ainsi, après de nombreuses années à tenter de fusionner avec d'autres organismes gestionnaires, l'association Centre Bossuet a fusionné avec Les PEP 69/ML le 1er janvier 2023.

En parallèle, le directeur de transition et le président sollicitent l'appui d'un cabinet conseil SBW conseil, spécialisé dans l'accompagnement managérial et des équipes à la santé au travail et à la prévention des risques psycho-sociaux. Au fil de l'année 2022, le cabinet a accompagné les équipes, par métiers pour les aider à penser collectivement le travail. Il s'agissait à partir de constats partagés, d'accompagner les équipes aux transitions à venir et de restaurer une cohésion d'équipe mise à mal par des tensions internes.

Ce rapport d'activité est le premier du CMPP comme structure des PEP.

Il reflète donc cette année un peu particulière.

CE RAPPORT VIENT EN COMPLÉMENT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ HARMONISÉ QUI S'IMPOSE AUX CMPP.

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

*Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :
solidarité, laïcité et égalité*

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décloisonnement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA), et un service d'accueil familial (MNA SAS),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat.

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Agrément

Le centre d'audiophonologie a ouvert en 1967. Il devient Centre Médico-Psycho-Pédagogique en 1968, en conformité avec l'annexe 32 du code de la sécurité sociale.

Il était géré par l'Association Centre Bossuet (ACB) dont le président était le docteur Marc ZIMMERMANN jusqu'à sa démission de sa fonction de président. M Paul Monot a assuré la succession en 2022.

Il réunit une équipe d'une vingtaine de professionnels, dont des pédopsychiatres, des psychologues, des orthophonistes, des psychomotriciens, une éducatrice spécialisée et un service administratif.

Il est piloté par un directeur.

Le CMPP BOSSUET est un centre de consultations, de diagnostics et de soins en ambulatoire, non sectorisé, de niveau 2, recevant des enfants des adolescents et des jeunes adultes (étudiants ou en formation professionnelle) de 0 à 20 ans, ainsi que leur famille et présentant des difficultés très variées.

L'agrément a été renouvelé le 3 janvier 2017 pour une durée de 15 ans.

Il est géré depuis le 1 janvier 2023 par l'Association Départementale des pupilles de l'enseignement public du Rhône/Métropole de Lyon (ADPEP 69/ML).

Son agrément est de 8500 actes facturés par année.

Le premier CPOM signé en 2017, pour la période 2018-2023 établit la file active ainsi :

- 150 usagers vus en diagnostic
- 80 usagers font l'objet d'un traitement espacé
- 450 usagers font l'objet de minimum une séance hebdomadaire.

La file active est de 450 usagers au sens du cahier des charges CMPP.

Le CMPP occupe deux lieux distincts :

- Le 65 rue de SEZE où nous louons un local de 480 m2 à une société civile immobilière, pour l'activité principale.
- Le 54 rue BOSSUET où nous louons deux locaux au GRAND LYON, pour l'activité d'une vingtaine de groupes (Psychodrames, Groupes Psycho pédagogiques, groupes logicomathématique et Groupes Thérapeutiques).

Les deux locaux sont situés dans une proximité géographique.

Par ailleurs, les deux types de prises en charge ; individuelles et groupales ; sont aussi différenciées.

Missions

Le CMPP est un centre de consultation ambulatoire qui reçoit des enfants, des adolescents, âgés de 0 à 20 ans, et leurs familles. Il propose des soins psychothérapeutiques, en orthophonie, en psychomotricité, et un accompagnement éducatif et social.

Généraliste, il est un carrefour entre le milieu dit ordinaire et le milieu spécialisé.

L'accompagnement au CMPP s'adresse à un enfant en développement et aux personnes qui l'éduquent et l'aident à grandir, à devenir un sujet autonome : il s'ajuste aux besoins des jeunes. L'accompagnement ne se réduit pas à un protocole thérapeutique systématique. Il est adapté aux besoins et attentes.

Le soin au CMPP est le fruit d'un maillage, d'un travail pluridisciplinaire d'évaluation et d'accompagnement thérapeutique individualisé, qui tient compte de la demande, du contexte familial et social, en lien avec les partenaires extérieurs.

Le CMPP Bossuet accueille des problématiques très diverses et reste non sectorisé.

Dans le cas particulier des troubles du neurodéveloppement, le diagnostic est clinique et pluridisciplinaire. Une évaluation exhaustive (ADI-R, échelle de Vineland, échelles ADOS et PEP-3) n'a pas lieu au CMPP. L'intensité de ces troubles nécessite parfois une orientation vers une structure permettant un accompagnement plus intensif (CATTP, Hôpital de jour, SESSAD) : le CMPP reste un centre de soins ambulatoire, au sein du réseau élargi du secteur sanitaire et médico-social, avec lequel il est en liens étroits.

Dans le cas particulier des troubles « DYS », le CMPP Bossuet peut apporter une expertise diagnostique (niveau 2) et thérapeutique.

L'âge de 16 ans est une période sensible. Les relais vers les structures adultes ne sont pas encore possibles (seulement à partir de 18 ans) et c'est parfois l'âge d'une première décompensation psychique grave (entrée dans la schizophrénie, épisode dépressif et/ou anxieux sévère) nécessitant un soin suffisamment intensif que le CMPP peut assurer (psychothérapie, prescription médicamenteuse, soin groupal).

L'accompagnement familial et éducatif est un élément central de l'accompagnement : les parents (éducateurs) sont les personnes passant le plus de temps avec l'enfant. Leur façon de vivre les difficultés et d'accompagner l'enfant dans le quotidien est un levier thérapeutique."

LES PUBLICS ACCOMPAGNES

Présentation des publics accompagnés

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE ET PAR SEXE EN 2022

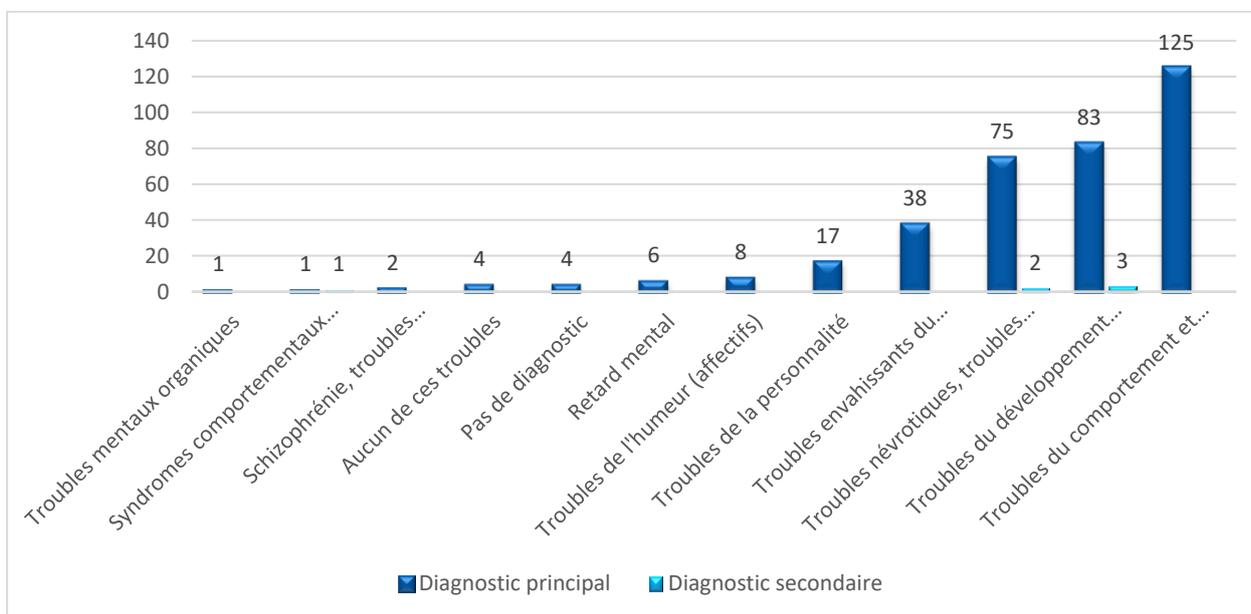
C II 1 Nombre d'enfants présents selon l'âge et le sexe	Féminin	Pourcentage de l'effectif total	Masculin	Pourcentage de l'effectif total
< à 3 ans	1	0,2%	0	0,0%
[3 à 5 ans]	10	2,0%	19	3,9%
[6 à 10 ans]	61	12,5%	130	26,6%
[11 à 15 ans]	72	14,7%	133	27,2%
[16 à 17 ans]	16	3,3%	23	4,7%
[18 ans ou plus	11	2,2%	13	2,7%
Contrôle somme	171	35,0%	318	65,0%

L'âge moyen des enfants accueillis cette année est de 11,5 ans en grande majorité des garçons.

L'âge a peu évolué en 3 ans (environ 11,4 en 2019 et 2020).

Il est à noter que 81 % des jeunes venant au CMPP ont entre 7 et 15 ans. En effet, les enfants adressés au CMPP le sont par les écoles ou les professionnels en libéral. Les enfants avançant en âge scolaire ne parviennent pas ou plus à compenser leur difficulté et les retards s'accumulent ce qui donne l'alerte aux professionnels. De même, certains enfants suivis en libéral sont adressés au CMPP lorsque le soin proposé ne suffit pas ou que les évolutions stagnent. Les professionnels en libéral orientent les familles au CMPP pour un étayage plus conséquent pour leurs patients.

TYPE DE DEFICIENCE EN 2022



Généraliste, le CMPP accueille les enfants quelles que soient leurs difficultés. Il n'est pas nécessaire d'avoir un dossier MDPH pour bénéficier d'un accompagnement.

Les professionnels référents (psychologues et médecins) cotent les difficultés en utilisant la CIM 10. A partir de 2024, la CIM 11 sera utilisée.

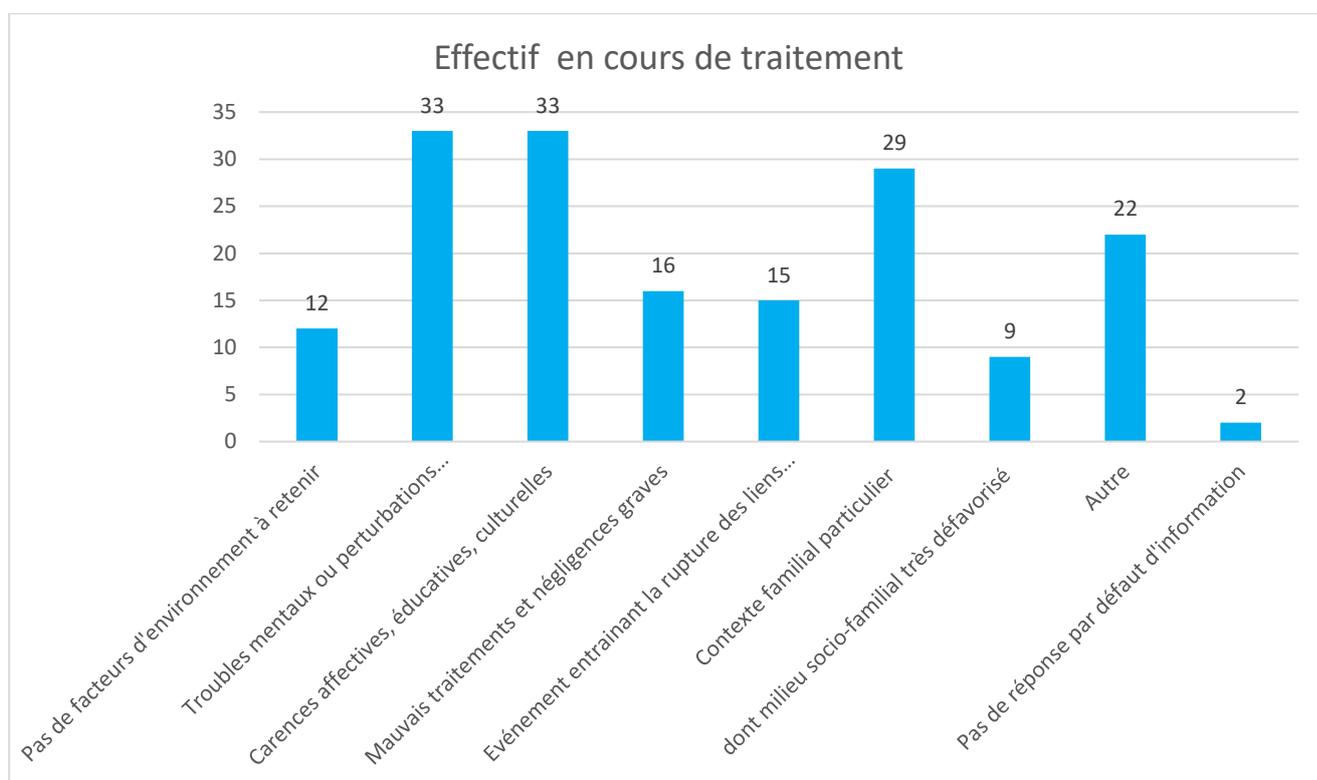
Le nombre d'enfants côtés est de 364 soit 74 % de la totalité des enfants de la file active. Cet écart entre la file active et la réalité des cotations s'explique par une difficulté réelle du CMPP à collecter les données d'activités et parce que certains enfants sont encore en cours de diagnostic.

Les profils sont multiples et les difficultés diverses.

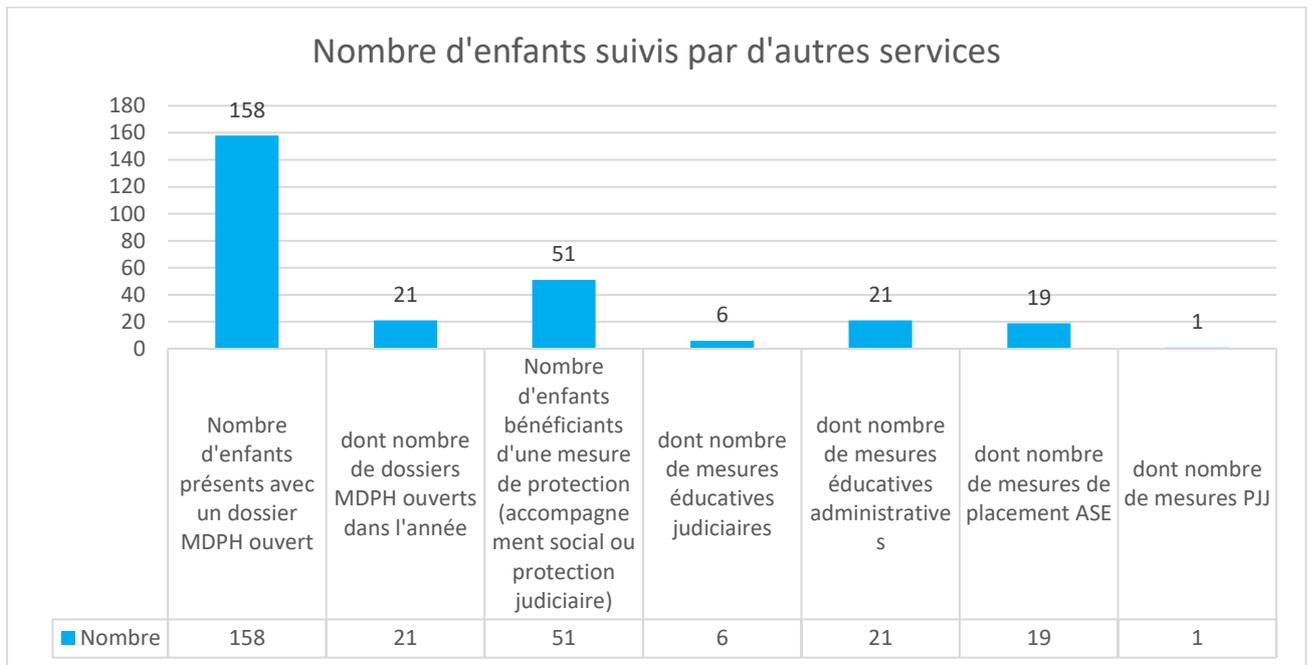
Cependant, nous relevons la prévalence de certains troubles notamment les troubles du développement chez 83 enfants pour 75 enfants qui ont des troubles du développement psychologique. Les troubles du comportement et troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence pour 125 enfants.

Les troubles dit envahissants du développement et liés à l'autisme sont présents chez 38 enfants.

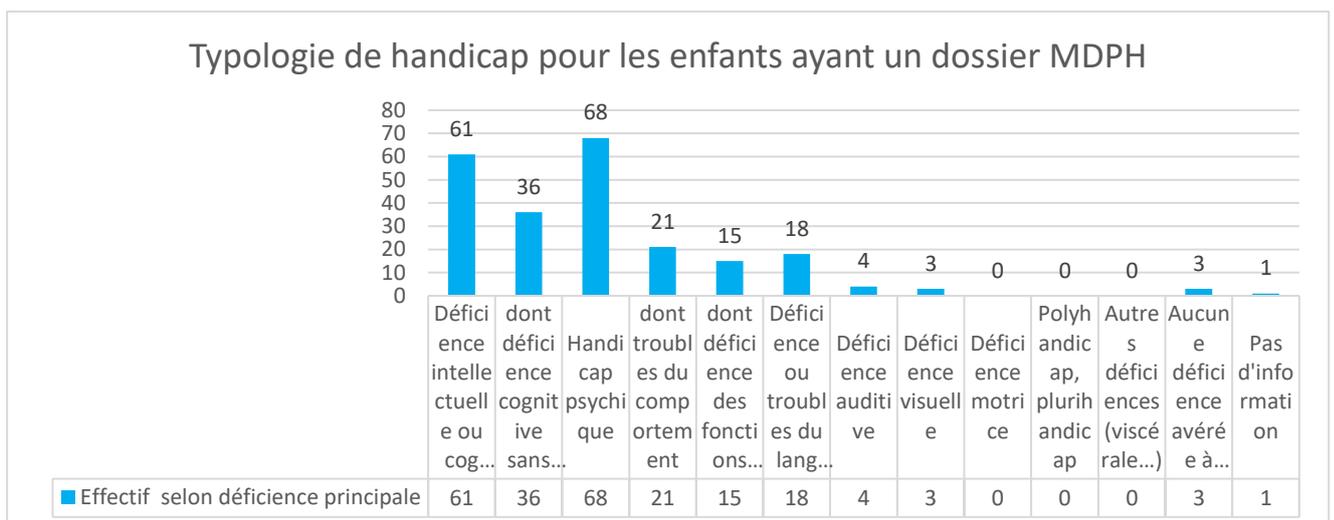
DIFFICULTES FAMILIALES ET HANDICAP



Bien qu'incomplètes dans leur recueil, les difficultés familiales sont une composante des difficultés des enfants du CMPP. Les professionnels travaillent en prenant en compte le développement et le psychisme de l'enfant au sein de son environnement familial. Les carences affectives, les difficultés psychiques des enfants ou un environnement précaire affectent gravement et durablement le développement des enfants.



158 enfants disposent d'une reconnaissance de leur handicap sur 489 enfants de la file active soit environ 32,3%.



File active – Intensité d’accompagnement

Nombre d’enfants présents au 31/12 File active par année				
2018	2019	2020	2021	2022
693	598	524	549	489

On note une baisse d’activité et d’enfants suivis au fil des années.

Elle s’explique par :

- La pandémie et les différents confinements,
- Des vacances de postes et des difficultés à remplacer notamment en 2022,
 - Le déficit d’admissions s’explique également par les absences de médecins,
- Des enfants aux parcours complexes et heurtés qui demandent plus d’accompagnements et plus de temps.

Sur les 489 enfants en file active, 107, soit 21,9% ont été reçu pour la première fois.

58 enfants n’ont été vu qu’une fois, c’est-à-dire qu’après le premier rendez-vous avec le psychologue ou le pédopsychiatre, la famille n’a pas donné suite ou que ces enfants ont été vu en décembre pour la première fois. Il n’est pas possible de préciser le nombre de premier rendez vous qui n’ont pas abouti à un accompagnement.

150 enfants seulement ont bénéficié d’un diagnostic sur les 489 de la file active soit 30,7 %. Le faible taux de diagnostic s’explique par le rôle du diagnostic au sein du CMPP. Le projet d’établissement de 2019 précise que le diagnostic est au service du soin et n’est pas une mission en soi. Les séances de diagnostics permettent néanmoins d’affiner les projets de soins. Les référents, pédopsychiatres et psychologues pratiquent tous la codification à base de la CIM 10.

ADMISSIONS ET SORTIES

Au 31 décembre 2022 : 98 enfants ont été adressés au CMPP sans aboutir à un premier rendez-vous. Sur les 98, 72 sont en attente du courrier d’adressage du professionnel (autrement dit, les familles ont téléphoné mais n’ont pas fait suivre le courrier) et 26 en attente qu’un rendez-vous soit pris au CMPP.

Plus précisément, le premier contact avec le CMPP est un appel de la famille et une fiche 1^{er} contact est rempli par le secrétariat.

Le parent doit ensuite demander un courrier d’adressage à un professionnel : médecin traitant, infirmière scolaire, paramédicaux (psychologues, orthophonistes, psychomotriciens).

Les enseignants peuvent aussi nous adresser des enfants.

Une fois le courrier reçu, il est possible de proposer à la famille un rdv au sein du CMPP auprès d’un psychologue ou d’un pédopsychiatre. Il y a plusieurs mois d’attente, sans qu’il soit possible de chiffrer cette attente.

En effet, les délais d’attente ne sont pas comptabilisés car les enfants sont inscrits sur le logiciel CAMELI une fois le premier RDV fait.

Plusieurs rendez-vous sont proposés aux familles pour évaluer les besoins, entre 2 et 6 rdv vous environ (les textes prévoient 6 rdv diagnostics).

Dans le même temps, un suivi psychologique peut se mettre en place.

Par la suite, une fois les besoins repérés, les enfants sont pris en charge (ou mis en liste d’attente) pour des bilans orthophoniques, en psychomotricité, groupes, selon les besoins et les capacités d’accueil.

Il est difficile d'évaluer le nombre d'enfants sortis dans le sens où les arrêts d'accompagnements. Ces sorties ne sont pas comptabilisées.

Ainsi, le soin s'arrête quand il n'est plus nécessaire et que le praticien constate une amélioration suffisante pour l'enfant et sa famille. Cette modalité d'arrêt est inscrite dans le projet d'établissement de 2019. L'éducatrice peut également travailler avec la famille et le jeune sur du ré-adressage ou de l'orientation prise dans son sens large. Pour le moment, le CMPP n'a pas d'assistante sociale qui peut également étayer les familles.

Des relais s'organisent vers le sanitaire ou d'autres structures médico-sociales sans que ces relais puissent être comptabilisés.

Les parents peuvent être à l'origine de l'arrêt de l'accompagnement par les praticiens de façon unilatérale. Le nombre de ces arrêts ne nous est pas connu.

NOMBRE DE RENDEZ VOUS PAR ENFANT EN MOYENNE

Nombre d'enfants <u>en cours de traitement</u> selon la fréquence des interventions de son projet de soins et accompagnement (en moyenne)	Nombre d'enfants selon la fréquence des RV	Pourcentage selon fréquence des RV
3 RV par semaine ou plus	1	0,2%
2 à moins de 3 RV par semaine	61	14,6%
1 à moins de 2 RV par semaine	10	2,4%
Plus d'1 RV par mois et moins d'1 RV par semaine	139	33,2%
1 RV par mois ou moins	208	49,6%
Contrôle somme	419	100,0%

Les enfants suivis en orthophonie et en psychomotricité une fois par semaine, pendant les périodes scolaires. En effet, le CMPP étant fermé 10 semaines par an et notamment pendant les petites vacances scolaires, les accompagnements se décalent de fait et font chuter la moyenne des rendez-vous.

Dès lors, les données d'activités sont à interroger par rapport à la réalité de nos accompagnements.

L'ACTIVITE

Données chiffrées des usagers

Il est délicat de savoir le nombre réel d'interventions auprès des enfants. Le logiciel CAMELI n'est pas partagé à l'ensemble de l'équipe et les données sont rentrées par le secrétariat uniquement. Les actes sont envoyés à la CPAM, chaque trimestre par le secrétariat. Peu souple, le logiciel ne permet pas de rendre compte de la richesse des interventions.

Un des enjeux majeurs du CMPP est de basculer vers un logiciel permettant de mieux comptabiliser l'activité pour produire des données plus précises et plus fiables. L'autre enjeu est de mettre en place un véritable process de collecte des données d'activités, process partagé par tous.

EVOLUTION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DES FORFAITS DE 2022

	Comparatif de l'activité				
Années	2018	2019	2020	2021	2022
Actes	8373	7606	65744	7757	6054
NB actes programmés non réalisés car abs de l'enfant	2005	2289	1130	NC	2325
Taux absentéisme en acte	19,3%	23,1%	14,6%	NC	27,7%

En 2022, le différentiel négatif des actes, entre le prévisionnel (8500) et le réalisé (6504) s'explique par la chute du nombre d'enfants en file active et les vacances de postes.

De plus, le logiciel compte uniquement les actes effectués auprès des enfants « facturés » sur CAMELI c'est-à-dire dont les parents ont fourni la carte de sécurité sociale.

Données chiffrées des professionnels

Le nombre et le type d'intervention des professionnelles sont détaillés dans la partie B II et BIII du rapport harmonisé des CMPP en annexe.

La majorité des interventions sont réalisés au CMPP en lien avec nos modalités de fonctionnement.

Les professionnels interviennent régulièrement en milieu scolaire

Si la participation des professionnels aux Equipes de Suivi de Scolarisation ou aux équipes éducatives (ESS ou EE) est comptabilisée, ce n'est pas le cas du transport des professionnels sur le lieu d'intervention.

Ce n'est pas comptabilisé en acte mais en temps de travail. Ce travail, s'il a un léger impact sur l'activité, est néanmoins primordial pour les enfants accueillis. Il permet aux familles et aux jeunes accompagnés d'être soutenus dans leur scolarisation. Il permet aussi que les équipes scolaires prennent mieux en compte les

difficultés et le handicap des jeunes et puissent s'appuyer sur le CMPP afin d'œuvrer au mieux pour les enfants et adolescents. Avant la pandémie, en 2019, les professionnels du CMPP ont participé à 80 ESS. Ce chiffre était retombé à 32 en 2020.

En 2022, les professionnels se sont rendus à 71 rencontres extérieures dont 47 en milieu scolaire (ESS, EE). Les professionnels présents à ces équipes sont les référents des enfants (psychologues) mais également le reste des professionnels.

Ces activités font l'objet de développements au sein de la partie partenariat de ce rapport.

L'éducatrice à mi-temps intervient en milieu ordinaire (lieu de scolarisation et plus rarement à domicile). Le faible nombre d'actes s'explique par des absences pour maladie.

Enfin, des points réguliers entre les professionnels sont réalisés au sujet des enfants lors des réunions cliniques du jeudi matin :

- Dans le cadre des « petits pas » : des petits groupes de professionnels se forment pour échanger sur une ou plusieurs situations.
- Dans le cadre des « grands cas » : réunion pluridisciplinaire où tous les professionnels échangent sur une situation amenée par un référent ou un autre professionnel.

Ces réunions permettent d'ajuster l'accompagnement.

Les activités récurrentes

Le CMPP accueille des enfants pour des séances de soins individuellement et en groupe. Les soins sont élaborés sur mesure, en fonction des besoins et attentes exprimées de la famille et de l'enfant, des éléments d'observation du professionnel et de l'expression clinique des troubles.

Chaque enfant étant différent, les accompagnements sont individualisés et évoluent dans le temps. Ils tiennent compte du développement psychique et neurodéveloppemental de l'enfant.

Les parents sont reçus avec ou sans l'enfant pour les accompagner dans leur fonction parentale. Ces consultations familiales font partie intégrante de l'accompagnement des enfants mais ne sont pas comptabilisées avec précision.

SEANCES INDIVIDUELLES :

En orthophonie,

En psychomotricité,

Éducatives,

En soutien psychologique.

Suivi et prescription médicale, réalisation de certificat pour la MDPH,

SEANCES DE GROUPE :

La prise en charge en groupe est une spécificité du CMPP.

Les groupes thérapeutiques sont construits en fonction de l'âge et de la problématique des enfants. Ils sont construits et mis en œuvre en équipe pluridisciplinaire (plusieurs professionnels du même métier et/ou de métiers différents).

Ils évoluent chaque année en fonction des besoins repérés.

Chaque fin d'année scolaire, les groupes sont ré évalués par les praticiens en fonction des bienfaits et évolutions des enfants tous au long de l'année.

Certains groupes ; comme le groupe langage ont une visée d'observation et concernent des petits de 4 à 5 ans. D'autres s'adressent à des enfants ayant des difficultés cognitives ou instrumentale (comme le groupe logico maths) et d'autres s'adressent à des enfants dont les difficultés affectives entravent leurs développements (règle du jeu)

Nb enfants /groupes			
Noms de groupes	Intervenants	2021-2022	2022-2023
Psychodrame (4 groupes)	Psychologues	23	25
Contes	Orthophonistes (2)	5	non reconduit
Constructions	Psychomotriciennes (2)	4	5
Expression corporelle	Psychomotricienne et orthophoniste	4	non reconduit
Fabriques à histoires	Psychologue et psychomotricienne	5	non reconduit
Histoire	Psychologue et orthophoniste	6	4
Jeux et réalité	Psychologue et orthophoniste	3	non reconduit
Jeux vidéos	Psychologue/stagiaire en psychologie	2	3
Langage et observations	Orthophoniste et psychologue	4	non reconduit
Logico-maths	Orthophonistes (2)	5	4
Marionnettes	Psychologues (2)	5	non reconduit
Parole	Psychologue (1)	5	non reconduit
Psychomoteur	Psychomotriciennes (2)	4	non reconduit
Tissu	Psychomotriciennes (2)	4	non reconduit
Psycho pédagogie	Orthophoniste psychologue	5	non reconduit
Règles du jeu	Psychologue, psychomotricien	3	non reconduit
	SOMME	87	41

En raison des mouvements du personnel et notamment la démission d'une orthophoniste qui portait un certain nombre de groupes, certains groupes n'ont pas pu être reconduits sur l'année 2022-2023.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

Travail avec les familles

Le travail avec les familles fait partie intégrante des missions du CMPP.

Les parents sont accueillis et accompagnés au CMPP tout au long du parcours de leur enfant.

Après un temps d'accueil et les rendez-vous-bilans, un projet de soin est élaboré en fonction des besoins exprimés et perçus des enfants et des familles.

Chaque projet est adapté pour répondre aux difficultés, « sur mesure ».

Les secrétaires assurent le premier accueil des parents téléphonique et physique.

Les différentes missions sont :

→ l'accueil téléphonique

- des demandes d'admissions : le recueil de la demande est l'occasion de rassurer si besoin, de réorienter,
- des annulation ou reports de rendez-vous,
- des retards aux rendez-vous,
- transmission des messages et d'informations.

Cet accueil téléphonique nécessite parfois de gérer des situations conflictuelles, de les désamorcer si besoin, de contenir l'inquiétude des parents.

→ l'accueil physique des enfants et des familles.

- accueillir l'(les) accompagnant(s) et l'enfant,
- répondre aux éventuelles questions,
- installer en salle d'attente en annonçant l'arrivée du soignant.

Après chaque accompagnement avec un thérapeute, les parents s'adressent au secrétariat pour reprendre un autre rendez-vous ou le confirmer ou l'annuler en cas de rendez-vous hebdomadaire (pour les orthophonistes et les psychomotriciens).

Le référent :

Le référent est le pivot de l'accompagnement de l'enfant et assure la coordination de son projet, le partenariat avec la famille et celui avec l'Education nationale.

Le référent, pédopsychiatre ou psychologue, met au travail les besoins et attentes des familles. Il a un rôle de coordinateur auprès de ses collègues.

La fonction de référent du soin est assurée par un pédopsychiatre (obligatoirement pour les enfants de moins de 4 ans) ou un psychologue.

Son rôle et ses missions sont les suivantes :

- Il rencontre la famille au moment de l'admission,
- Il assure les consultations diagnostiques,
- Il renseigne la famille et l'enfant sur toutes les composantes et incidences de l'accompagnement et du soin mis en place,
- Il élabore le projet de soin avec l'enfant et la famille,
- Il reçoit régulièrement en consultation l'enfant et sa famille,
- Il est chargé de rédiger une synthèse par an dans le dossier de soin ;
- Suivant l'évolution au cours du soin, pour diverses raisons cliniques ou techniques, le référent pourra être amené à changer. Les parents et l'enfant en seront toujours informés.

L'accompagnement éducatif se met en place auprès des jeunes et de leur famille, à la demande du référent de la situation (pédopsychiatre ou psychologue).

L'éducatrice à mi-temps met en places des suivis réguliers ou plus espacés.

En effet, certaines familles sont suivies de manière régulière : entretiens au CMPP et/ou au domicile, liens téléphoniques ou par mail pour un suivi ajusté, au plus près des besoins.

Certaines sont vues plus ponctuellement : rencontres familiales pour faire le point sur la situation du jeune ou évoquer l'orientation professionnelle., questions relatives à l'accompagnement social du jeune ou préparation à l'autonomie, participation aux Equipes de Suivi de la Scolarisation uniquement ...

Les professionnels paramédicaux informent les parents des évolutions concernant leur enfant. Les parents restent décisionnaires. Des bilans sont faits régulièrement avec les parents sur la prise en charge de leur enfant, avec un ou plusieurs professionnels qui suit l'enfant.

Chaque accompagnement fait l'objet d'un accueil puis d'un temps d'échange avec le parent sur le déroulé de la séance.

Selon leur spécificité métier, orthophoniste, psychologue ou psychomotricien un accompagnement de la famille peut être mis en place avec l'accord de la famille.

La guidance familiale et parentale : est un accompagnement centré sur la fonction parentale, la communication parentale, la qualité des relations familiales (parent-enfant, fratrie, enfant-grands-parents). Ce travail accompagne l'évolution de l'enfant.

Le nombre de consultations familiales est multiplié par deux en cas de parents séparés. Il peut se faire en lien avec les services éducatifs qui accompagnent les familles.

Le dossier de l'usager : est encore au format papier, est classé et rangé dans une armoire au sein de la structure. Les parents y ont accès à leur demande et le dossier peut être remis aux parents à leur demande ou à l'enfant devenu majeur. Les personnes accompagnées ont un droit d'accès à leur dossier, même après la fin de leur accompagnement.

La communication institutionnelle avec les familles :

Il faut relever que notre organisation actuelle et notamment notre absence de logiciel ne permet pas de communiquer de façon efficiente avec les parents (pas de mailing possible) ce qui rend difficile toute forme de consultation et enquête.

Cependant, lors des enquêtes, les secrétaires se mobilisent pour présenter aux familles le questionnaire papier. Ce travail est fait lorsque les familles attendent leur enfant en salle d'attente.

Une enquête a été conduite auprès des familles sur le processus de fusion. Cependant, sur l'ensemble des parents ont été interrogés sur le projet de fusion auxquels, peu ont répondu.

Le CMPP ne dispose pas d'un CVS.

Les partenariats et les conventions

Nous travaillons régulièrement avec les structures ou associations comme :

- MDPH,
- Éducation Nationale : médecins, psychologues et infirmières scolaires, assistants sociaux, enseignant de l'enfant, directeurs d'établissements, enseignants référents (ULIS),
- Réseau Dys/10,
- Milieu hospitalier ;
- Intervenants du secteur social : PMI, des services des Maisons de la Métropole ; intervenants des structures de la protection de l'enfance...

Lieux de soins :

Le CMPP travaille en collaboration avec les structures de soin pour :

- Réaliser des prises en charge conjointes avec des services hospitaliers spécialisés, participer à l'orientation vers des IME, ITEP, SESSAD pour les enfants dont la problématique le justifie. De même, certaines orientations en ESAT ou EA peuvent aussi être préparées pour les plus âgés.
- Permettre à des enfants pris en charge dans des institutions sociales ou médico-sociales de bénéficier de prises en charges externalisées. L'éducatrice spécialisée intervenant dans le service à 0,50 ETP est mobilisée pour réaliser ce travail. Elle le fait en étroite collaboration avec les praticiens du CMPP. Elle participe ainsi à l'ensemble des réunions cliniques mises en place. Elle est actrices des décisions d'orientation prises pour les jeunes accueillis. Ces décisions sont discutées avec les familles, les jeunes, les référents concernés, avec l'appui de l'éducatrice comme personne-ressource. Elle peut se rendre de fait au domicile des familles et jeunes concernés.

Le CMPP est également régulièrement sollicité par des médecins psychiatres, psychothérapeutes, orthophonistes, qui orientent des enfants nécessitant une approche thérapeutique pluridisciplinaire. Enfin, nous sommes partie prenante du Conseil Local de Santé Mentale des 3^{ème} et 6^{ème} arrondissement de Lyon où assistaient le directeur et la directrice médicale. Le directeur a quitté ses fonctions en janvier 2022 et la directrice médicale en septembre ce qui n'a pas permis de mesurer le nombre de rencontre avec le Conseil Local de Santé.

Réunions d'Equipes éducatives, d'Equipes de Suivi de Scolarisation :

Le partenariat est aussi important avec l'Education nationale. Les praticiens sont régulièrement invités aux Equipes de Suivi de Scolarisation et Equipes Educatives.

Avec l'accord des parents, les professionnels, référents ou autres professionnels, sont régulièrement invités à ces temps de concertation avec les enseignants. En lien avec les conclusions du GEVASCO, un des médecins du CMPP est souvent amené à rédiger le certificat médical du dossier MDPH afin de demander les aménagements nécessaires. Les professionnels impliqués dans l'accompagnement de l'enfant sont amenés à écrire des notes cliniques complémentaires ou rédiger un bilan.

L'ORGANISATION DU SERVICE

Le projet d'établissement

LE PROJET DE 2019

En 2018, l'équipe du service a repris l'écriture du projet de service, dans un contexte d'arrivée récente de la directrice médicale et des problématiques déjà présentes au niveau de la gestion des ressources humaines. Les différents corps de métiers ont été sollicités et ont participé à ce travail. L'écriture a été finalisée, le conseil d'administration l'a validé et le document a été envoyé à l'ARS fin 2019.

Ce document a fait l'objet d'échange au tout début de l'année 2020, juste avant le premier confinement.

L'ARS a demandé au CMPP de compléter ce projet par des fiches actions actant sa mise en œuvre (demande d'un calendrier, de fiches actions). Il est précisé la nécessité d'inscrire le CMPP dans une logique de parcours inclusif. L'ARS demande qu'un autre projet soit rédigé pour la fin de l'année 2020.

Un complément au projet de service a été réalisé en septembre 2021.

L'organisation interne

REUNIONS 2022	
Réunions institutionnelles	26
Réunions cliniques	26
Qualité de vie au travail/ prestataire extérieur	12
Processus de fusion	24
CSE	10

La démarche qualité

Entre 2013 et 2014 les évaluations interne et externe ont été réalisées en équipe par le biais d'un comité de pilotage.

Les rapports ont été envoyés à l'ARS.

Le renouvellement de l'autorisation a été délivré à l'Association Centre Bossuet pour le fonctionnement du CMPP le 03 janvier 2017, pour une durée de 15 ans.

La fiche d'admission a été revue.

Le codage des pathologies est opérationnel depuis janvier 2018.

A la suite du projet d'établissement, le règlement de fonctionnement, le livret d'accueil et la plaquette d'information ont été remaniés en 2021.

En 2020, le DUERP a été mis à jour. Un de nos objectifs est de reprendre ces documents obligatoires.

LE RAPPORT D'INSPECTION DE L'ARS

Une inspection a été diligentée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et s'est déroulée les 8 et 13 décembre 2021. La mission d'inspection a établi un premier rapport. Il a été adressé par courrier au CMPP courant mai 2022. Le rapport établit une série de dysfonctionnements et propose une série de mesures correctives pour y remédier.

Le président de l'association a adressé en retour un courrier en juin 2022. Il y apporte des éléments de contexte, précise l'avancée de la démarche de fusion absorption et des fragilités du pilotage du CMPP du fait du double départ des directeurs et directrices médicales.

Un report de délai de la mise en œuvre des mesures est demandé.

Le rapport d'inspection définitif est envoyé à l'association fin juillet 2022. Dans le courrier d'accompagnement, le directeur général de l'ARS précise maintenir la majorité des mesures correctives et demande une mise en œuvre quasi immédiate.

Ce rapport présente :

- 6 écarts avec les lois de 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, et la loi de 2005 pour l'égalité des chances et des droits des personnes handicapées,
- 19 recommandations ;
- 30 préconisations.

Des grands thèmes se dégagent :

- Locaux accessibles PMR : Ecart avec la loi n° 1 : E1,
- Améliorer l'accueil (physique, téléphonique) et rendre plus efficiente la procédure d'admission : E2/E3,
- Améliorer le parcours de prise en charge des jeunes, l'évaluer de façon objective : E5/E6,
- Mettre en place un véritable pilotage associatif et de direction,
- Se mettre en conformité avec le cahier des charges de 2018 concernant les évolutions des CMPP :
 - o Développer des actions de prévention, des actions de soutien à la parentalité,
 - o Développer des actions d'évaluation et de diagnostic précoce,
 - o Inscrire l'accompagnement des jeunes dans une logique de passage de relais [...] pour les plus de 16 ans.
- Mise en place d'une politique de gestion des risques structurée et démarche qualité,
- Consolider la GRH,
- Formaliser les partenariats.

LES PREMIERES MISES EN ŒUVRE DU RAPPORT D'INSPECTION

Dès le premier rapport d'inspection de l'ARS en mai 2022, le directeur de transition a entrepris un certain nombre de mesures correctives notamment :

- Un meilleur suivi des jeunes dans les trois ans qui suivent la sortie. Il s'agira d'une des missions de l'éducatrice spécialisée. Cette mission n'a pas pu mettre en œuvre immédiatement l'éducatrice ayant vécue une longue maladie en 2022 se manifestant par deux longs arrêts de travail.
- Une salle d'attente plus agréable : achats de livres, de jeux et d'un tapis pour les enfants. Cette amélioration sera renforcée en 2023 par l'ajout d'un présentoir pour des supports de documentations et d'autres tapis.
- Une ouverture plus étendue du standard dans le temps. Il a été ouvert le vendredi après-midi.
- La fiche premier contact a été améliorée pour plus de précisions sur l'adressage des enfants au CMPP.
- Un protocole de relance des familles non répondantes a été mis en place. Il faut à présent le rédiger.
- Une participation du secrétariat aux réunions de façon systématique.
- Une mise en œuvre d'une démarche pour rétablir un climat social apaisé.

LES LEVIERS ET LES AXES DE DEVELOPPEMENT AU 31 12 2022 :

Nos Points forts :

- Une équipe informée des écarts pointés par le rapport d'inspection de l'ARS et mobilisée,
- Un nouvel organisme gestionnaire présent et soutenant,
- Une démarche d'accompagnement au changement initiée en 2022 par la direction de transition.
- Une dynamique de restauration de la santé au travail et de restauration de la cohésion d'équipe animée par un cabinet conseil.

- Le recrutement d'une directrice de dispositif à temps plein dont la répartition est de 0,85 ETP sur le CMPP et 0,15 sur le SESSAD.

Axes à améliorer dès 2023 :

- Mettre en place une organisation efficiente au service du projet ce qui suppose notamment de :
 - Elaborer une procédure d'accueil et une procédure d'élaboration du PIA.
 - De rédiger et mettre en œuvre les outils obligatoires de la loi de 2002 : DIPEC et PIA, règlement de fonctionnement, livret d'accueil.
 - Nécessiter d'avoir une réflexion générale sur les outils d'évaluation.
 - Redéfinir la fonction de référent comme un véritable coordinateur de parcours.
 - Mieux collecter les données d'activités, de façon précise et concertée.

L'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT ET LA COHESION DE L'EQUIPE

Au premier et second trimestre 2022, le président et le directeur de transition se rapproche du cabinet SBW Conseil pour accompagner les équipes du CMPP mais aussi du SESSAD.

Au-delà des dysfonctionnements constatés, il s'agit aussi d'entrer dans une dynamique de restauration de la santé au travail.

Le besoin de la direction et du conseil d'administration est d'être accompagné pour réengager les professionnels dans un cercle plus vertueux de la santé individuelle, collective et organisationnelle. Il s'agit de faire fonctionner et de manière plus solidaire l'équipe, les mettre au travail en lien avec le projet de changement.

Cette démarche part de constats partagés au sein des deux structures et notamment du CMPP.

Les dysfonctionnements dans le fonctionnement du collectif et des individus au travail ont été présentés au cabinet SBW qui a rédigé un rapport et a fait des propositions d'accompagnement.

Ce rapport, présenté aux équipes fin avril 2022 reprend les dysfonctionnements constatés :

Au niveau structurel :

- La démission du directeur et le changement du CA/Président depuis le début de l'année ;
- Le départ de la directrice médicale, particulièrement éprouvée par les tensions au sein de l'équipe des professionnels ;
- Quatre projets de fusion (impulsé par l'ARS) avortés depuis 10 ans dont le dernier a été conduit en 2021.

Au niveau du fonctionnement de l'équipe :

- Fonctionnement plutôt en mode du libéral : pas d'agenda partagé, une gestion des RDV individuels sans approche pluridisciplinaire ;
- Des relations interpersonnelles tendues voire très dégradées ;
- Des confusions de lieu/rôle : utiliser les moyens de l'association pour réaliser son activité en libéral,
- Des oppositions équipes / médecins.

Au niveau du travail et la mission collective « l'œuvre commune » :

- Une inspection de l'ARS dont les résultats ne sont pas encore connus en avril 2022 mais qui s'annonce sévère ;
- Une absence de procédures collectives du travail, d'un projet associatif fédérateur et actualisé ;
- Une équipe attachée aux éléments statutaires : convention collective, congés.

Dans un premier temps, l'approche est centrée sur une écoute du vécu des professionnels de leur métier, des empêchements liés à l'exercice du métier et ce qui le permet (ressources), des perceptions du changement. 4 groupes par métier ont pu s'exprimer lors de séances de deux fois deux heures sur la période de septembre à octobre 2022.

Un COPIIL des professionnels, de la direction et de l'inspectrice du travail est constitué. Le rôle du comité de pilotage est d'assurer la sécurisation de l'action, sa promotion en contribuant aux aspects opérationnels de la mise en œuvre. 3 COPIILs ont lieu entre juin et décembre.

La restitution collective de ces échanges a lieu en décembre 2022 en présence de la nouvelle directrice du CMPP/ SESSAD.

Dans un second temps, il s'agit de rétablir les conditions du travailler ensemble, indispensable à la cohésion d'équipe et nécessaire pour s'engager dans un processus de transition.

Ce travail aura lieu en 2023.

Plus concrètement, le cabinet SBW animera des Espaces de Discussions et de Décision sur le Travail (EDDT®) au premier trimestre 2023. Ils ont pour objectif de favoriser :

- le débat et la controverse sur l'activité de travail au sein d'un groupe de professionnel.
- la décision sur ce qui relève de son périmètre (pouvoir d'agir).

Ils seront des leviers pour mettre en œuvre les changements à venir pour se mettre en conformité avec le cahier des charges des CMPP de 2018, comme demandé par le rapport d'inspection de l'ARS.

Maintenance / travaux / aménagements

ORGANISME	NATURE DES TRAVAUX	DATE	PRECONISATIONS OUI/NON
CALLIOPE	Création de 21 adresses courriels commune au CMPP Migration sur office 365	Mai/ juin 2022	
CALLIOPE	Achats de nouveaux postes de travail (PC portable) pour les salariés n'en ayant pas.	Mai / juin 2022	
SAUVIGNET	Déplacement interphone du CMPP pour une meilleure Accessibilité	25 mai 2022	Conformité avec la loi 2005, accès PMR

RESSOURCES HUMAINES

Organigramme au 31/12/2022

L'équipe du CMPP est composée de 22 salariés pour un total de 12,04 Equivalent Temps Plein au 31/12/2022 :

Directeur de transition :	0,50 ETP
Directrice de dispositif :	0,85 ETP
Médecin Directeur de transition :	0,2 ETP
Pédopsychiatres	1,4 ETP
Secrétaires :	1,02 ETP
Éducatrice spécialisée :	0,5 ETP
Psychologues :	4,2 ETP
Orthophonistes :	1,45 ETP
Psychomotriciennes :	1,92 ETP

Il est à noter qu'un poste de pédopsychiatre est occupé par une psychologue sur un temps de 0,5 ETP en CDD.

Mobilités, recrutements

L'équipe du CMPP a connu de nombreux changements en 2022 et l'équipe a été marquée par une série de départs.

Départs	Arrivées
Directeur, démission fin 2021	Directeur de transition, janvier 2022 fin de mission 31 décembre 2022
Comptable, janvier 2022	Psychomotricienne, septembre 2022
Secrétaire, août 2022	Directeur médical de transition, octobre 2022
Orthophoniste, octobre 2022	Directrice de dispositif CMPP SESSAD, décembre 2022
Pédopsychiatre, décembre 22	Psychologue en CDD, sur un temps de pédopsychiatre en congé maternité, octobre 2022
Directrice médicale, septembre 2022	

Actions de formation

DATES	FORMATIONS	PROFESSIONNELS	Durée
CIFA			
12/05 et 13/05	Prise en charge des troubles de l'oralité	Orthophoniste	20H
02/06 et 16/06	: Groupes thérapeutiques enfants et adolescents	Collectif	14H
12/09 et 14/09	ISRP Psychotraumatisme : liens corporels et émotionnels	Psychomotricienne	21H
21/09 et 23/09	AFDEM L'entretien motivationnel	Educatrice spécialisée	21h
28/10 et 29/10	CIRPPA Psychothérapie de groupes à l'adolescence	Psychologue	12H
23/11 et 23/03/2023	Compréhension et interférences de langage	Orthophoniste	42H Dont 21 h en 2021
12/12 et 13/12 17 et 18/01/2023	ADSFP Ecoute groupale et travail institutionnel	Psychologue	24H Dont 12 en 2022

PERSPECTIVES 2023

Si l'année 2022 a été une année charnière, 2023 est une année de mise en œuvre.

La Fusion

Le Centre Bossuet comprenant le CMPP/ SESSAD Bossuet est renommé dispositif Bossuet en intégrant l'ADPEP 69.

En ce qui concerne l'organisation, le début de l'année marque la nécessité du CMPP et du SESSAD de se rapprocher le plus possible du fonctionnement des PEP.

Cela mobilise les équipes du siège comme celle du CMPP, dont le secrétariat.

Les outils et process des PEP ont été intégrés rapidement, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources humaines, des process comptables, en communication (charte graphique), informatique.

Dans le même temps, ces fonctions supports épaulent les fonctionnements du CMPP et du SESSAD, font monter les équipes en compétences et notamment le secrétariat.

Ainsi, les fiches de postes du secrétariat seront reprises pour intégrer leurs nouvelles missions.

Au-delà de l'expertise technique des PEP, l'année 2023 est aussi une année de rencontres. Plusieurs dates sont prévues :

- Le 13 janvier pour une journée d'intégration au siège,
- Le 6 juin pour la journée de secteur ;
- En octobre ou novembre pour la journée associative.

L'objectif est d'inclure les salariés de Bossuet au sein des PEP, de provoquer les rencontres, les échanges et les partenariats en interne.

En ce qui concerne la place du CMPP et du SESSAD, ces derniers sont intégrés au secteur Développement – Formation – Dispositif régional – PESP, piloté par Bérengère Dutilleul.

La directrice du dispositif Bossuet est intégrée aux réunions du secteur et elle est associée à la stratégie de développement de ce dernier. Ces temps facilitent l'émergence d'idées neuves, créatrices et ouvrent la possibilité de collaboration plus étroite avec d'autres services du secteur : la Communauté 360, l'équipe relais handicap rare, le service mobilité...

D'un point de vue plus technique, Bérengère Dutilleul sera intégrée à l'organigramme du CMPP et à celui du SESSAD.

La suite donnée au rapport d'inspection de l'ARS.

Comme détaillé dans le rapport d'activité, le rapport d'inspection final en date du 22 juillet 2022 impose au CMPP une série de changements importants.

Leur mise en œuvre va provoquer une série de changements profonds au sein de l'organisation.

Dans un premier temps, la nouvelle direction s'attèlera à définir les grands axes de travail et d'en définir les priorités.

Un plan d'action sera remis à l'ARS au premier semestre 2023 qui précisera les transformations sur un délai de 3 ans.

Pour 2023, il s'agit de construire une nouvelle organisation dite efficience. L'efficience s'entend comme la volonté d'associer les bons moyens à un ou des résultats recherchés, en l'espèce, les préconisations de l'ARS et la correction des écarts avec les lois.

Les premiers chantiers, pour 2023 s'articuleront autour d'un parcours de l'enfant au sein du CMPP, du premier appel téléphonique à la sortie et orientation notamment par :

- Une procédure d'accueil rédigée et adoptée par les équipes :
- La mise en place d'un PIA et d'un process associé.

Les documents obligatoires : DIPEC, PIA, règlement de fonctionnement, livret d'accueil seront remis au travail et rédigés.

D'autres chantiers sont prévus pour cette année 2023 :

- Prévention en milieu ordinaire
- Recenser et formaliser les partenariats,
- Penser les espaces en vue du déménagement
- S'inscrire dans des formations coordination de parcours ? TSA ?

J'ai choisi d'associer le plus possible les équipes à ce travail et de coconstruire avec elles.

Ainsi, les axes définis ont pour socle le travail fait les équipes avec le cabinet SBW, travail qui se poursuit en mars 2023. Il donnera lieu à des groupes de travail pour le premier semestre.

Dans le même temps, à l'heure de rédaction de ce rapport, certains professionnels se sont déjà positionnés sur des projets : notamment en ce qui concerne la prévention en milieu ordinaire ou la nécessité de réfléchir aux futurs espaces, en vue du déménagement et en fonction des besoins des personnes accueillies.

Le projet santé numérique

En 2023, Le CMPP comme le SESSAD intègrent le projet de santé numérique dont les objectifs sont :

- Développer l'usage des Services Socles e-santé (Dossier Médical Partagé, Messagerie sécurisée de Santé, Identité nationale de Santé...)
- Mettre en œuvre le Portail Usager pour améliorer la communication avec les familles
- Développer un outil de pilotage de l'activité.

Dans ce cadre, le logiciel MEDIATEAM, pour numériser le dossier unique de l'utilisateur et la messagerie sécurisée de santé vont être déployés au CMPP comme au SESSAD.

L'objectif est d'utiliser ces derniers en septembre 2023.

Le premier semestre sera consacré au paramétrage, à la formation et à l'enregistrement des dossiers sur MEDIATEAM.

Le déménagement des locaux

Les locaux du CMPP ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. C'est un écart avec la loi de 2005, pointé par le rapport de l'ARS. Des travaux de mise en conformité ont été mis à l'étude. Cependant l'installation d'un ascenseur serait dispendieuse et prendrait sur des espaces essentiels au CMPP : la salle de repos du personnel et la salle d'attente des familles.

De plus, nous sommes situés au cœur du 6^{ème} arrondissement de Lyon et le loyer correspond au prix du marché.

Cette année, nous mènerons avec la direction des PEP une réflexion sur un projet de déménagement des locaux du CMPP à moyen terme. Ainsi, dès cette année, en plus d'une recherche de local, les équipes se mobiliseront sur la définition des futurs espaces en fonction des besoins repérés des jeunes accompagnés.

CONCLUSION

En tant que nouvelle directrice du CMPP et SESSAD Bossuet, je m'attèle à la tâche difficile de rédiger des rapports d'activité sans avoir vécu l'année 2022.

Rédiger ce rapport qualitatif est un challenge.

Il a vocation à retracer les remous d'une année complexe.

Dans le même temps, il rend saillants les axes de transformations nécessaires, épousant ainsi les prescriptions et recommandations du rapport d'inspection de l'ARS.

Il tente de décrire au plus près ce qui s'est passé malgré des zones d'ombres. En effet, notre logiciel actuel CAMELI ne permet pas d'enregistrer ou de retracer la plasticité des interventions et du fonctionnement.

Un défaut de formalisation des accompagnements et du fonctionnement accentue cette difficulté à rendre compte.

Rédiger un rapport qualitatif d'activité est aussi un levier. Il m'oblige à chercher l'information, à interroger, à comprendre ce qui s'est passé et modestement de décrire, sans fard, la réalité de l'année 2022.

L'exercice me permet aussi d'interroger la file active, de mieux cerner les besoins des enfants suivis et dessine, en creux le travail à mener pour accompagner le CMPP.

Toute ma difficulté est de retranscrire, avec fidélité, la richesse des échanges et de synthétiser toutes les informations éparses que les équipes partagent avec moi.

Je tiens à remercier les secrétaires, Nathalie Berthiaud et Noémie Pain. Elles ont compté à la main, complété les tableaux demandés par l'exercice. Elles ont éclairé bon nombre de points encore flous pour moi.

Merci aux référents pour les données concernant les diagnostics, remplis en un temps record.

Merci également au reste de l'équipe qui a pu également apporter des éléments de précisions.

Les autres sources de ce rapport sont le projet de service de 2019 et les travaux du cabinet SBW conseil dirigé par Sophie Barbeau Weiss que je remercie également.

Rapport rédigé début 2023 par Fabienne Poulet